

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN
Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HERVIEU) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Convention d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville et la Maison de Rhénanie-Palatinat - Renouvellement

Madame Zivkovic au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon, « porte de l'Est » en France, entend promouvoir et développer spécifiquement les actions qui renforcent l'axe Rhin-Rhône et la coopération avec des collectivités situées en Europe centrale, orientale et balkanique, en lien avec les partenaires existants à Dijon dont la section tchèque du lycée Carnot, le campus européen de Sciences Po Paris et la Maison Rhénanie-Palatinat.

Créée en 1991, la Maison de Rhénanie-Palatinat est l'organisme représentatif du Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) à Dijon. Elle remplit les fonctions de centre culturel franco-allemand et également celles de relais dans le cadre du partenariat interrégional entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat.

Afin de renouveler le partenariat existant entre la Ville de Dijon et la Maison de Rhénanie-Palatinat, une convention d'objectifs et de moyens est aujourd'hui proposée. Ce partenariat qui se décline à travers plusieurs axes :

- Développer les activités et les manifestations favorisant l'euro-citoyenneté à Dijon ;
- Soutenir et accompagner la mobilité des jeunes en France et en Allemagne ;

- Promouvoir et développer la coopération entre les Villes de Dijon et Mayence, ville partenaire historique de Dijon en Allemagne.

La Ville de Dijon prévoit de contribuer au financement de la Maison de Rhénanie-Palatinat pour les années 2015, 2016 et 2017, selon la répartition suivante :

- 5000 € par an destinés aux activités et manifestations favorisant l'euro-citoyenneté, la coopération entre Dijon et Mayence et la mobilité internationale des jeunes dijonnais.
- 5000 € par an versés pour assurer l'accompagnement des actions culturelles mises en place à Dijon ayant une vocation transnationale.
- 5000 € en 2016 pour les manifestations organisées à l'occasion de la célébration des 25 ans de la Maison de Rhénanie-Palatinat.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à ce que la Ville accompagne le développement des actions de la Maison de Rhénanie-Palatinat, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville et la Maison de Rhénanie-Palatinat, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

4 - décider la participation de la Ville au financement de la Maison de Rhénanie-Palatinat, dans les conditions suivantes :

- 2015 : 10000 €
- 2016 : 15000 €
- 2017 : 10000 €

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ